



Commune de Kehlen

Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 8 mai 2026 à 8.30 heures, dans la salle des séances de la maison communale de Kehlen pour délibérer sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR

Séance publique

Communications

1. Compromis/Actes/Conventions
 - 1.1. Convention de servitude pour la pose d'une canalisation pour eaux pluviales au lieu-dit « Boesemt » à Nospelt
 - 1.2. Convention de servitude pour la pose de réseaux souterrains à Kehlen
 - 1.3. Acte notarié d'échange pour des parcelles dans la rue d'Olm à Nospelt
 - 1.4. Acte notarié d'échange pour des parcelles dans la rue de l'Ecole à Nospelt
 - 1.5. Avenant à la convention relative à la réalisation de l'infrastructure et à la construction d'immeubles du lotissement « Auf den Strachen » dans la rue Pierre Dupong à Keispelt
2. « Meng Gemeng lieft Sport » - Charte de développement de l'activité physique et des sports
3. JUKI A.s.b.l. - Convention tripartite 2026 relative au fonctionnement du service de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes
4. Commission consultative communale de la Jeunesse
 - 4.1. Démission du poste de secrétaire
 - 4.2. Démission d'un membre
5. Dons et subsides
 - 5.1. Dons de compensation pour cadeaux d'anniversaire de naissance et de mariage
 - 5.2. Subsides divers (trimestre 1-2026)
 - 5.3. Ukraïнка asbl – « Charity Event 2026 – Quiz Night » à Olm – Don
 - 5.4. « Inklusiounsfest 2025 » - décompte et don
 - 5.5. « Floumaart fir Kannersaachen 2025 » - décompte et don
 - 5.6. « Jingle and Mingle 2025 » - décompte et don
6. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins

Séance à huis clos

7. Administration communale - Démission d'un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif

8. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants (SEA)

- 8.1. Modification de la tâche d'un employé communal de la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
- 8.2. Demande de mise à la retraite (limite d'âge) d'un employé communal de la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Ainsi arrêté à Kehlen, le 30 avril 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Président,
Felix Fischen



Le Secrétaire,
Marco Haas